



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chèques vacances

Question écrite n° 47678

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur l'avenir du tourisme social et sur les chèques vacances. Il lui demande de lui communiquer le nombre de personnes ayant bénéficié des chèques vacances en France en 2008 et les ayant utilisés.

Texte de la réponse

L'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) estime qu'en 2008, 3,05 millions de personnes ont bénéficié de chèques-vacances. La durée de validité des chèques-vacances étant de deux ans, les bénéficiaires peuvent les utiliser jusqu'au 31 décembre 2010 ; aussi, l'ANCV ne sera en mesure d'établir le bilan de l'utilisation des chèques émis en 2008 qu'à compter de 2011. Les données établies sur les années précédentes montrent cependant que les chèques non utilisés représentent en moyenne 0,8 % de la valeur totale de l'émission de l'année, ce qui représenterait, pour une émission de 1,2 MdEUR en 2008, un montant total non utilisé de 9,6 MEUR à constater en 2011. Conformément aux dispositions législatives, le montant des chèques-vacances non utilisé est affecté aux programmes d'action sociale en faveur de l'accès aux vacances mis en oeuvre par l'ANCV.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47678

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2009, page 3965

Réponse publiée le : 1er février 2011, page 932